

Formation utilisation en sécurité des échafaudages roulants – R457

Formez vos équipes à utiliser, déplacer et immobiliser en sécurité les échafaudages roulants déjà montés, vérifiés et autorisés à l'emploi, en référence à la recommandation R457.

Présentiel - Synchrone

Cette formation pratique permet aux participants d'identifier les risques, d'effectuer un contrôle visuel avant utilisation, d'accéder, de circuler et de travailler en sécurité, de respecter les charges admissibles et d'appliquer les règles de déplacement et de stabilisation de l'équipement. Elle contribue à prévenir les chutes de hauteur, les renversements et les situations dangereuses, tout en développant les bons réflexes face à toute anomalie constatée.

Objectifs

Sécuriser l'utilisation, le déplacement et l'immobilisation des échafaudages roulants R457 déjà montés, vérifiés et autorisés à l'emploi. Cette formation vise à renforcer les bons réflexes sur le terrain, à prévenir les risques de chute de hauteur, de chute d'objets, de déplacement intempestif ou de renversement, et à permettre aux participants d'accéder, de circuler et de travailler en sécurité sur un échafaudage roulant. Elle permet également à l'entreprise d'harmoniser les pratiques de ses équipes, d'améliorer les contrôles visuels avant utilisation, de faire respecter les charges admissibles et les conditions de stabilisation, puis de développer la capacité des salariés à identifier, signaler et interrompre toute situation dangereuse.

Les + métier

Formation utilisation des échafaudages roulants R457 à Lyon : contrôle visuel, accès, déplacement, stabilisation et prévention des chutes.



Public Visé

Personnel amené, dans le cadre de son activité professionnelle, à utiliser, déplacer, immobiliser ou travailler depuis un échafaudage roulant R457 déjà monté, vérifié, complet et autorisé à l'emploi. Cette formation s'adresse notamment :
• aux utilisateurs d'échafaudages roulants ;
• aux techniciens et agents de maintenance ;
• aux personnels du bâtiment, du second œuvre et de l'industrie ;
• aux agents techniques, agents d'exploitation et personnels des collectivités ;
• aux salariés intervenant ponctuellement en hauteur depuis un échafaudage roulant ;
• aux chefs d'équipe et responsables de travaux amenés à superviser l'utilisation de ces équipements. Elle concerne les salariés devant être capables d'effectuer un contrôle visuel avant utilisation, d'accéder, de circuler et de travailler en sécurité, de respecter les protections collectives et les charges admissibles, puis de préparer, déplacer, immobiliser et remettre en stabilité l'échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant. Cette formation ne s'adresse pas aux personnes chargées du montage, du démontage, de la modification, de la réception ou des vérifications réglementaires des échafaudages roulants, qui doivent suivre une formation spécifique adaptée à ces missions.



Pré Requis

Aucun diplôme ni niveau de connaissances techniques préalables spécifique n'est requis pour suivre cette formation.

Le participant doit toutefois :

- être amené à utiliser un échafaudage roulant déjà monté, vérifié et autorisé à l'emploi dans le cadre de son activité professionnelle ;
- comprendre les consignes de sécurité écrites et orales, les affichages, les marquages et les informations essentielles de la notice du fabricant ;
- être en capacité d'accéder, de circuler et de travailler ponctuellement en hauteur sur un échafaudage roulant ;
- être capable de participer aux exercices pratiques de contrôle visuel, d'accès, de circulation, de déplacement, d'immobilisation, de stabilisation et d'utilisation de l'équipement ;
- se présenter avec une tenue de travail adaptée et les équipements de protection individuelle nécessaires : chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI imposé par le site ou par l'évaluation des risques ;
- signaler avant la formation toute restriction médicale, difficulté d'équilibre, appréhension importante de la hauteur ou situation particulière susceptible de limiter sa participation aux exercices pratiques.

L'employeur doit s'assurer que l'état de santé et les aptitudes du salarié sont compatibles avec l'utilisation d'un échafaudage roulant et avec les conditions réelles des missions qui lui sont confiées.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier les risques liés à l'accès, à la circulation, au travail et au déplacement d'un échafaudage roulant, et se situer comme acteur de la prévention.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

Exploiter les consignes essentielles de la notice du fabricant, les affichages, les marquages et les indications relatives aux charges admissibles. Effectuer un contrôle visuel avant utilisation portant sur l'environnement, le sol, les roues, les freins, les stabilisateurs, les accès, les planchers, les trappes et les protections collectives.

Accéder, circuler et travailler en sécurité sur un échafaudage roulant déjà monté, vérifié et autorisé à l'emploi, en respectant les moyens d'accès, les protections collectives et les limites de charge.

Préparer, déplacer, immobiliser et remettre en stabilité l'échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant, sans personne présente sur les planchers pendant le déplacement.

Identifier toute anomalie ou situation dangereuse, interrompre l'utilisation de l'équipement et rendre compte à la personne responsable.

Parcours pédagogique

Accueil et présentation de la formation

- Présentation du formateur, des participants et des objectifs de la formation.
- Recueil des attentes, de l'expérience et des situations professionnelles rencontrées par les participants.
- Présentation du déroulement de la formation, des moyens pédagogiques et des modalités d'évaluation.
- Vérification des équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices pratiques.
- Rappel des consignes de sécurité applicables pendant les mises en situation.
- Positionnement initial des participants au moyen de questions orales et d'échanges. Cadre réglementaire et principes de prévention
- Présentation des principales dispositions applicables aux travaux temporaires en hauteur et à l'utilisation des échafaudages roulants.
- Présentation de la recommandation R457 relative à la prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants.
- Rappel des principes généraux de prévention.
- Priorité donnée aux équipements de travail assurant une protection collective contre les chutes de hauteur.
- Rôles et responsabilités de l'employeur, de la personne compétente et de l'utilisateur.
- Obligation d'utiliser un échafaudage déjà monté, vérifié, complet et autorisé à l'emploi.
- Respect des consignes établies à partir de la notice du fabricant.
- Distinction entre les missions de l'utilisateur, du monteur et du vérificateur.
- Limites d'intervention de l'utilisateur : interdiction de modifier, démonter ou remplacer un élément constitutif de l'échafaudage.
- Importance du signalement des anomalies et des situations dangereuses.

La recommandation R457 distingue les compétences du monteur, du vérificateur et de l'utilisateur. Elle prévoit notamment que l'utilisateur maîtrise les règles d'accès, de circulation, de déplacement, de stabilisation, de respect des charges et de signalement des situations dangereuses. Risques liés à l'utilisation des échafaudages roulants

- Risques de chute de hauteur lors de l'accès, du changement de niveau, de la circulation ou du travail sur les planchers.
- Risques de chute d'outils, de matériaux ou d'objets.
- Risques de glissade, de trébuchement et de perte d'équilibre.
- Risques de déplacement intempestif ou de renversement de l'échafaudage.
- Risques liés au non-blocage des roues ou à une stabilisation insuffisante.
- Risques liés à un sol irrégulier, instable, en pente ou insuffisamment résistant.
- Risques liés aux obstacles, ouvertures, regards, caniveaux, marches et dénivelés.
- Risques liés au dépassement ou à la mauvaise répartition des charges admissibles.
- Risques liés aux circulations de personnes, de véhicules et d'engins.
- Risques électriques liés à la proximité de lignes ou d'installations électriques.
- Risques liés au vent, aux intempéries et aux modifications de l'environnement de travail.
- Risques liés à la coactivité et à l'utilisation partagée de l'équipement.
- Conséquences d'une utilisation détournée ou d'une modification non autorisée.

Les principaux risques visés par la R457 sont notamment les chutes de hauteur, les chutes d'objets, les risques liés au déplacement, l'électrisation, l'effondrement et le renversement de l'échafaudage. Présentation de l'échafaudage roulant

- Définition et domaine d'utilisation d'un échafaudage roulant.
- Identification des différents modèles et configurations.
- Identification des principaux composants visibles par l'utilisateur :
 - cadres et montants ;
 - traverses et diagonales ;
 - contreventements ;
 - planchers et trappes ;
 - garde-corps, lisses, sous-lisses et plinthes ;
 - échelles, escaliers et moyens d'accès ;
 - roues et dispositifs de fixation ;
 - freins et systèmes de blocage ;
 - stabilisateurs ;
 - goupilles, crochets, verrous et dispositifs anti-soulèvement.
- Identification des marquages et de la plaque signalétique.
- Lecture des indications relatives aux charges maximales, aux hauteurs autorisées et aux conditions d'utilisation.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727

- Identification des éléments manquants, déplacés ou présentant une détérioration visible.
- Rappel de l'interdiction d'utiliser une configuration non prévue par la notice du fabricant. Lecture des consignes et de la notice du fabricant
- Identification de la marque, du modèle et de la référence de l'échafaudage.
- Consultation des consignes essentielles de la notice du fabricant.
- Identification des configurations d'utilisation autorisées.
- Identification de la hauteur maximale d'utilisation.
- Identification des charges maximales admissibles.
- Prise en compte du nombre de planchers pouvant être chargés.
- Identification des conditions de stabilisation et de blocage des roues.
- Prise en compte des conditions particulières d'utilisation en intérieur et en extérieur.
- Identification des limites de pente et des caractéristiques nécessaires du sol.
- Prise en compte des conditions météorologiques et des limites de vent.
- Lecture des consignes relatives au déplacement de l'équipement.
- Identification des principales interdictions fixées par le fabricant.
- Vérification de la présence et de la lisibilité des informations utiles à l'utilisateur.

La notice doit être mise à la disposition des personnes responsables de l'utilisation de l'échafaudage. La plaque signalétique doit notamment permettre d'identifier les principales caractéristiques du modèle et sa classe de charge. Analyse de la situation de travail

- Identification de la nature et de la durée des travaux à réaliser.
- Vérification de l'adaptation de l'échafaudage à la hauteur et à la zone d'intervention.
- Prise en compte du nombre de personnes appelées à travailler sur l'équipement.
- Prise en compte des outils, matériels et matériaux nécessaires.
- Vérification de la compatibilité des charges prévues avec les capacités de l'échafaudage.
- Analyse de la nature, de la résistance, de la planéité et de la pente du sol.
- Repérage des obstacles, ouvertures, trémies, regards, caniveaux et dénivelés.
- Prise en compte des circulations de personnes, de véhicules et d'engins.
- Repérage des lignes électriques et des installations dangereuses.
- Prise en compte de la coactivité.
- Analyse des conditions météorologiques et de l'exposition au vent.
- Vérification de l'espace disponible pour l'utilisation et le déplacement de l'échafaudage.
- Identification des situations nécessitant le recours à un autre équipement de travail. Contrôle visuel avant utilisation
- Vérification de l'autorisation d'utilisation de l'échafaudage.
- Lecture des affichages, des consignes et des indications de charges admissibles.
- Contrôle visuel de l'état général de la structure.
- Vérification de l'absence de déformation, d'oxydation importante, de fissure ou d'élément manquant.
- Vérification de la présence et de la continuité des garde-corps, lisses, sous-lisses et plinthes.
- Contrôle de l'état et de la fixation apparente des planchers.
- Vérification du fonctionnement et de la fermeture des trappes.
- Contrôle de l'état apparent des moyens d'accès.
- Vérification de la présence et du verrouillage apparent des goupilles et dispositifs de liaison.
- Contrôle de l'état des roues et de leur système de blocage.
- Vérification de la position et de l'état apparent des stabilisateurs.
- Contrôle de la verticalité apparente de la structure.
- Vérification de la stabilité, de la résistance et de la planéité du sol.
- Vérification de l'absence de surcharge ou d'encombrement des planchers.
- Prise en compte des changements intervenus depuis la dernière utilisation : déplacement, choc, intempérie ou intervention d'une autre entreprise.
- Conduite à tenir en cas d'anomalie, de doute ou d'absence d'information.

Ce contrôle visuel préalable ne doit pas être présenté comme une réception ou comme une vérification réglementaire approfondie. Toute anomalie susceptible de compromettre la sécurité doit entraîner l'arrêt de l'utilisation et l'information de la personne responsable. Accès et circulation en sécurité

- Utilisation exclusive des moyens d'accès prévus par le fabricant.
- Accès aux différents niveaux par l'intérieur de la structure.
- Utilisation correcte des échelles, escaliers et trappes.
- Fermeture systématique des trappes après chaque passage.
- Interdiction d'escalader les cadres, diagonales, garde-corps ou éléments extérieurs.
- Maintien d'appuis sûrs pendant les changements de niveau.
- Respect des protections collectives.
- Interdiction de franchir, neutraliser ou retirer un garde-corps.
- Maintien des accès, passages et planchers propres et dégagés.
- Prise en compte des autres personnes présentes sur l'échafaudage.
- Signalement immédiat de toute difficulté d'accès ou de circulation.

La R457 prévoit que l'utilisateur accède et circule en sécurité en utilisant les échelles et les trappes prévues, puis s'assure que les trappes sont refermées après le passage. Travail en sécurité sur l'échafaudage roulant

- Respect de la destination de l'équipement et des limites définies par le fabricant.
- Vérification du blocage des roues avant tout accès.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Vérification de la position des stabilisateurs.
- Respect des charges maximales admissibles.
- Répartition correcte des personnes, outils, matériels et matériaux.
- Respect du nombre de planchers pouvant être chargés.
- Maintien des planchers propres, dégagés et non glissants.
- Prévention des chutes d'objets vers les niveaux inférieurs.
- Utilisation de moyens adaptés pour transporter ou sécuriser les outils.
- Interdiction d'utiliser un escabeau, une caisse, une palette ou une surélévation improvisée sur le plancher.
- Interdiction de retirer ou de déplacer un élément de protection.
- Interdiction de modifier la structure en dehors des possibilités prévues par la notice.
- Interdiction de fixer un appareil de levage ou de manutention sur la structure, sauf autorisation expresse du fabricant.
- Respect des consignes liées au vent et aux conditions météorologiques.
- Prise en compte de la coactivité.
- Arrêt immédiat du travail en cas d'anomalie, d'instabilité ou de situation dangereuse.

Le Code du travail impose l'affichage visible de la charge admissible de l'échafaudage et de chacun de ses planchers. Il prévoit également des protections collectives sur les côtés extérieurs et des planchers permettant de travailler et de circuler en sécurité.

- Préparation du déplacement**
- Vérification de la nécessité et de la possibilité de déplacer l'échafaudage.
 - Consultation des instructions de déplacement figurant dans la notice du fabricant.
 - Vérification préalable de l'itinéraire.
 - Contrôle de la résistance, de la planéité et de la pente du sol.
 - Repérage des trous, obstacles, ouvertures, caniveaux, marches et dénivelés.
 - Repérage des lignes électriques, réseaux et obstacles situés en hauteur.
 - Prise en compte des circulations de personnes, de véhicules et d'engins.
 - Délimitation de la zone lorsque cela est nécessaire.
 - Descente obligatoire de toutes les personnes avant le déplacement.
 - Retrait ou sécurisation des outils, matériels et matériaux.
 - Vérification de l'absence de charge non arrimée susceptible de tomber ou de déstabiliser l'équipement.
 - Dégagement des stabilisateurs uniquement dans les conditions prévues par le fabricant.
 - Déblocage des roues uniquement au moment du déplacement.
 - Déplacement de l'échafaudage conformément aux instructions du fabricant.
 - Déplacement maîtrisé depuis une position adaptée, sans traction ou poussée susceptible de provoquer un basculement.
 - Surveillance permanente de l'itinéraire et de l'environnement.
 - Interdiction de déplacer l'équipement avec une personne présente sur un plancher.
 - Interdiction de déplacer l'équipement avec une charge non sécurisée.
 - Arrêt du déplacement en présence d'un obstacle ou d'une situation dangereuse.
 - Repositionnement de l'échafaudage sur un sol stable et résistant.
 - Remise en place et réglage des stabilisateurs.
 - Blocage de toutes les roues avant tout nouvel accès.
 - Vérification de la verticalité et de la stabilité apparentes.
 - Vérification de l'environnement après le déplacement.
 - Réalisation d'un nouveau contrôle visuel avant la reprise du travail.

Le déplacement ou le basculement inopiné doit être empêché par des dispositifs appropriés et aucun travailleur ne doit demeurer sur l'échafaudage roulant pendant son déplacement.

- Conditions météorologiques et environnementales**
- Prise en compte des conditions d'utilisation prévues par le fabricant.
 - Surveillance du vent lors des interventions en extérieur.
 - Arrêt du travail lorsque les conditions météorologiques compromettent la stabilité ou la sécurité.
 - Mise en sécurité de l'équipement en cas de dépassement prévisible des limites de vent.
 - Prise en compte de la pluie, du gel, de la neige ou de toute situation rendant les planchers glissants.
 - Vérification de l'absence de modification du sol ou de l'environnement.
 - Respect des distances de sécurité à proximité des installations électriques.
 - Adaptation des conditions d'utilisation en présence de circulation ou de coactivité.
 - Conduite à tenir face à une anomalie
 - Identification des anomalies pouvant compromettre la sécurité.
 - Arrêt immédiat de l'utilisation en cas de doute.
 - Descente de l'échafaudage sans créer de risque supplémentaire.
 - Information du responsable du chantier, du responsable hiérarchique ou de la personne compétente.
 - Mise en place d'une signalisation ou d'une interdiction d'accès lorsque cette action peut être réalisée sans danger.
 - Interdiction de modifier, réparer, retirer ou remplacer soi-même un élément.
 - Signalement d'un choc, d'un déplacement involontaire ou d'une intempérie ayant pu affecter la stabilité.
 - Attente d'une nouvelle autorisation avant toute reprise de l'utilisation.
 - Application des procédures d'alerte et d'urgence de l'entreprise.
 - Bonnes pratiques après utilisation
 - Retrait des outils, matériels et matériaux présents sur les planchers.
 - Maintien des planchers et des accès propres et dégagés.
 - Stationnement de l'échafaudage dans une zone sécurisée.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

- Blocage des roues et maintien des stabilisateurs selon les consignes applicables.
 - Protection de l'équipement contre les chocs, les circulations et les conditions météorologiques.
 - Signalement de toute détérioration constatée pendant l'utilisation.
 - Transmission des informations utiles aux utilisateurs suivants.
 - Respect des consignes internes de mise hors service ou de rangement. Mises en situation pratiques
 - Identification des principaux composants d'un échafaudage roulant.
 - Lecture de la plaque signalétique et des consignes essentielles de la notice.
 - Analyse d'une situation de travail et identification des risques.
 - Vérification de l'adaptation apparente de l'équipement à la tâche et à l'environnement.
 - Réalisation d'un contrôle visuel avant utilisation.
 - Contrôle des roues, freins, stabilisateurs, planchers, trappes, garde-corps, plinthes et moyens d'accès.
 - Recherche d'anomalies visibles ou de mauvaises pratiques préparées sur des supports pédagogiques sécurisés.
 - Exercices d'accès et de changement de niveau.
 - Exercices de fermeture des trappes.
 - Exercices de circulation et de positionnement sur le plancher de travail.
 - Organisation des outils et des charges en respectant les limites admissibles.
 - Analyse des risques de chute d'objets et de coactivité.
 - Préparation de la zone et de l'itinéraire de déplacement.
 - Descente des participants et sécurisation des matériels avant déplacement.
 - Déplacement de l'échafaudage roulant conformément à la notice.
 - Blocage des roues, remise en place des stabilisateurs et contrôle après déplacement.
 - Mise en situation portant sur l'arrêt de l'utilisation et le signalement d'une anomalie.
 - Corrections collectives et retours individualisés du formateur. Évaluation des acquis
 - Questions orales et échanges tout au long de la formation.
 - QCM portant sur les risques, les règles d'accès, de circulation, d'utilisation et de déplacement.
 - Évaluation formative pendant les exercices pratiques.
 - Observation individuelle lors du contrôle visuel avant utilisation.
 - Évaluation de la capacité à accéder, circuler et travailler en sécurité.
 - Évaluation du respect des protections collectives et des charges admissibles.
 - Évaluation des opérations de préparation, de déplacement, d'immobilisation et de remise en stabilité.
 - Évaluation de la capacité à identifier une anomalie, à interrompre l'utilisation et à rendre compte.
 - Bilan individuel et collectif de la formation.
 - Remise d'une attestation de fin de formation, sous réserve de la participation effective et de la réalisation des évaluations prévues. Limites de la formation
- Cette formation porte exclusivement sur **l'utilisation, le déplacement, l'immobilisation et la stabilisation en sécurité d'un échafaudage roulant déjà monté, vérifié et autorisé à l'emploi.**

Elle ne comprend pas :

- le montage ou le démontage de l'échafaudage ;
- la modification de sa configuration ;
- l'ajout, le retrait ou le remplacement d'éléments constitutifs ;
- la réception avant mise ou remise en service ;
- les examens réglementaires d'adéquation, de montage et d'installation ;
- la réalisation formalisée des vérifications journalières ou trimestrielles ;
- la rédaction d'un procès-verbal ou d'un rapport réglementaire de vérification ;
- la conception d'une configuration particulière ;
- l'établissement ou la validation d'une note de calcul ;
- les réparations ou opérations de maintenance structurelle.

Méthodes pédagogiques

La formation repose sur une pédagogie active, participative et principalement pratique. Elle alterne des apports théoriques ciblés, des échanges avec les participants, des démonstrations techniques et des mises en situation sur un échafaudage roulant déjà monté, vérifié et autorisé à l'utilisation.

Les méthodes pédagogiques mises en œuvre comprennent :

- des exposés interactifs portant sur les risques liés à l'utilisation des échafaudages roulants, les principes de prévention et les règles de sécurité applicables ;
- des échanges avec les participants à partir de leurs expériences, de leurs environnements de travail et des situations professionnelles rencontrées ;
- l'étude des informations essentielles de la notice du fabricant, des

Moyens pédagogiques

Les moyens pédagogiques mis à disposition des participants comprennent :

- un support de cours EVINCEL consacré à l'utilisation en sécurité des échafaudages roulants, en référence à la recommandation R457 ;
- des supports visuels : photographies, vidéos, schémas techniques, exemples de situations professionnelles et retours d'expérience ;
- un ordinateur, un vidéoprojecteur et des moyens de diffusion adaptés ;
- les notices des fabricants, les consignes d'utilisation, les marquages, les plaques signalétiques et les indications relatives aux charges admissibles ;
- un ou plusieurs échafaudages roulants déjà montés, vérifiés, complets, sécurisés et autorisés à l'utilisation ;
- des équipements permettant d'identifier et de contrôler les principaux composants : cadres, montants, diagonales, contreventements,

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

marquages, des affichages, des consignes d'utilisation et des charges admissibles ;

- des démonstrations commentées par le formateur concernant le contrôle visuel avant utilisation, le blocage des roues, le positionnement des stabilisateurs, l'accès aux différents niveaux et la fermeture des trappes ;
- des exercices pratiques permettant aux participants d'accéder, de circuler et de travailler en sécurité sur l'échafaudage roulant ;
- des mises en situation portant sur le respect des protections collectives, la répartition des charges et le maintien des planchers propres et dégagés ;
- des exercices de préparation, de déplacement, d'immobilisation et de remise en stabilité de l'échafaudage roulant, conformément à la notice du fabricant ;
- l'analyse de situations dangereuses, d'anomalies visibles et de mauvaises pratiques afin de développer la capacité d'observation et de réaction des participants ;
- des exercices permettant d'identifier les situations nécessitant l'arrêt immédiat de l'utilisation et le signalement à la personne responsable ;
- des corrections collectives et des retours individualisés du formateur afin de corriger les pratiques et de consolider les acquis ;
- une évaluation formative réalisée tout au long des exercices pratiques ;
- un QCM permettant de vérifier l'acquisition des connaissances théoriques.

Chaque participant est amené à contrôler visuellement l'équipement, à appliquer les consignes de sécurité, à accéder et à circuler sur l'échafaudage, puis à participer aux exercices de déplacement et de stabilisation.

La formation porte exclusivement sur l'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant déjà monté et vérifié. Elle ne comprend pas le montage, le démontage, la modification de la structure, la réception ou les vérifications réglementaires de l'équipement.

planchers, trappes, garde-corps, plinthes, moyens d'accès, roues, freins, stabilisateurs et dispositifs de verrouillage ;

- une zone pratique sécurisée et balisée permettant les exercices de contrôle visuel, d'accès, de circulation et de travail sur l'échafaudage roulant ;
- un espace adapté, doté d'un sol stable, résistant et dégagé, permettant les exercices de déplacement, d'immobilisation et de remise en stabilité de l'équipement ;
- des exemples de situations conformes, d'anomalies visibles et de mauvaises pratiques, présentés au moyen de photographies, de vidéos, de supports pédagogiques ou d'éléments neutralisés ;
- des fiches de contrôle visuel avant utilisation et des supports de signalement des anomalies ou des situations dangereuses ;
- des moyens de balisage, de signalisation et d'interdiction d'accès permettant de sécuriser la zone de mise en situation ;
- les équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices pratiques : tenue de travail, chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI requis par le site ou par l'évaluation des risques ;
- des études de cas et des mises en situation portant sur l'accès, la circulation, le respect des charges, le déplacement, l'immobilisation et la stabilisation de l'échafaudage roulant ;
- un QCM d'évaluation des connaissances ainsi qu'une grille individuelle d'évaluation pratique.

Ces moyens permettent aux participants d'acquérir les connaissances et les comportements nécessaires pour effectuer un contrôle visuel avant utilisation, accéder, circuler et travailler en sécurité, respecter les charges admissibles, puis déplacer, immobiliser et remettre en stabilité un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant.

Les anomalies utilisées à des fins pédagogiques sont simulées ou présentées sur des supports sécurisés. Aucun défaut susceptible de compromettre la sécurité des participants n'est créé sur l'échafaudage utilisé pendant les exercices.

La formation porte exclusivement sur l'utilisation d'un échafaudage roulant déjà monté, vérifié et autorisé à l'emploi. Elle ne comprend pas le montage, le démontage, la modification, la réception ou les vérifications réglementaires de l'équipement.

Modalités de suivi

La formation est réalisée en présentiel synchrone.

Le suivi de l'assiduité, de la participation et de la progression de chaque participant est assuré par :

- l'émargement des participants et du formateur par demi-journée ;
- la vérification de la présence effective pendant l'ensemble des séquences théoriques et pratiques ;
- la participation aux échanges, aux questions orales et aux analyses de situations professionnelles ;
- l'observation continue de chaque participant par le formateur lors des démonstrations, des exercices et des mises en situation pratiques ;
- l'utilisation d'une grille individuelle de suivi des compétences ;
- le suivi de la participation aux exercices de contrôle visuel avant utilisation de l'échafaudage roulant ;
- l'observation du participant lors des exercices d'accès, de circulation et de travail en sécurité sur les différents niveaux ;
- le suivi des exercices de préparation, de déplacement, d'immobilisation et de remise en stabilité de l'échafaudage roulant ;
- l'évaluation du respect des protections collectives, des moyens d'accès, des charges admissibles, du blocage des roues et du

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727

SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €



3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

positionnement des stabilisateurs ;

- l'observation de la capacité à identifier une anomalie ou une situation dangereuse, à interrompre l'utilisation de l'équipement et à rendre compte à la personne responsable ;
- la réalisation d'un QCM d'évaluation des connaissances ;
- la réalisation d'une évaluation pratique individualisée ;
- le recueil de l'appréciation des participants au moyen d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation.

Ces moyens permettent de vérifier l'assiduité, l'implication et la progression de chaque participant, ainsi que sa capacité à utiliser, déplacer et immobiliser en sécurité un échafaudage roulant déjà monté, vérifié et autorisé à l'emploi.

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les compétences évaluées est remise au participant, sous réserve de sa participation effective et de la réalisation des évaluations prévues.

Cette formation ne valide pas les compétences relatives au montage, au démontage, à la modification, à la réception ou aux vérifications réglementaires des échafaudages roulants.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en prévention des risques liés au travail en hauteur et à l'utilisation en sécurité des échafaudages roulants relevant de la recommandation R457. L'intervenant dispose d'une expérience technique et pédagogique dans : l'identification et la prévention des risques liés à l'utilisation des échafaudages roulants ; l'exploitation des notices des fabricants, des consignes d'utilisation, des marquages et des indications relatives aux charges admissibles ; la réalisation du contrôle visuel avant utilisation ; l'accès, la circulation et le travail en sécurité sur un échafaudage roulant ; le déplacement, l'immobilisation et la remise en stabilité de l'équipement ; le contrôle du blocage des roues, du positionnement des stabilisateurs, des accès, des planchers, des trappes et des protections collectives ; l'identification et le signalement des anomalies ou des situations dangereuses. Le formateur maîtrise la recommandation R457, les documents techniques des fabricants et les règles de prévention applicables aux utilisateurs d'échafaudages roulants. La R457 distingue les compétences des monteuses, des vérificateurs et des utilisateurs. Il anime la formation à partir d'apports théoriques, de démonstrations techniques, d'exercices pratiques et de mises en situation sur un échafaudage roulant déjà monté, vérifié et autorisé à l'emploi. Il évalue individuellement la capacité des participants à effectuer un contrôle visuel, à accéder, circuler et travailler en sécurité, à déplacer et immobiliser l'équipement et à rendre compte de toute situation dangereuse. Cette formation ne valide pas les compétences relatives au montage, au démontage, à la modification, à la réception ou aux vérifications réglementaires de l'échafaudage roulant.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427



Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation par le formateur, au moyen de questions orales, d'échanges, d'exercices pratiques et d'observations lors des mises en situation.

Elle comprend :

- un positionnement initial permettant d'identifier les connaissances, l'expérience et les pratiques professionnelles des participants ;
- une évaluation théorique sous forme de QCM portant sur les risques liés aux échafaudages roulants, les règles d'accès et de circulation, les protections collectives, les charges admissibles, les conditions de déplacement et la conduite à tenir en cas d'anomalie ;
- une évaluation pratique individualisée réalisée sur un échafaudage roulant déjà monté, vérifié et autorisé à l'utilisation ;
- l'évaluation de la capacité du participant à lire les consignes, les marquages, la plaque signalétique et les informations essentielles de la notice du fabricant ;
- l'observation du participant lors du contrôle visuel avant utilisation : environnement de travail, état du sol, roues, freins, stabilisateurs, planchers, trappes, moyens d'accès, garde-corps, plinthes et dispositifs de verrouillage ;
- une mise en situation permettant de vérifier la capacité à accéder, circuler et travailler en sécurité, à maintenir les trappes fermées, à respecter les protections collectives et les charges admissibles ;
- une évaluation pratique portant sur la préparation, le déplacement, l'immobilisation et la remise en stabilité de l'échafaudage roulant, sans personne présente sur les planchers pendant son déplacement ;
- l'évaluation de la capacité à identifier une anomalie ou une situation dangereuse, à interrompre l'utilisation de l'équipement et à rendre compte à la personne responsable ;
- une appréciation individuelle des acquis au moyen d'une grille d'évaluation des compétences.

La validation de la formation repose sur la participation effective du stagiaire, le respect des consignes de sécurité et la réalisation satisfaisante des évaluations théoriques et pratiques.

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation mentionnant les compétences évaluées est remise au participant.

Cette évaluation porte exclusivement sur l'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant déjà monté et vérifié. Elle ne valide pas les compétences relatives au montage, au démontage, à la modification, à la réception ou aux vérifications réglementaires de l'équipement. La recommandation R457 distingue les fonctions de monteur, de vérificateur et d'utilisateur ; le Code du travail interdit par ailleurs la présence d'un travailleur sur l'échafaudage roulant pendant son déplacement.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour les formations réalisées dans les locaux d'EVINCEL Formation, aucun moyen pédagogique spécifique n'est à fournir par le client. Les participants doivent toutefois se présenter avec une tenue de travail adaptée et les équipements de protection individuelle nécessaires aux exercices pratiques : chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI imposé par le site ou par l'évaluation des risques. Pour les formations réalisées en intra-entreprise dans les locaux du client, celui-ci devra mettre à disposition : une salle adaptée au nombre de participants, équipée de tables, de chaises, de prises électriques et d'un espace permettant la projection du support de formation ; une zone pratique sécurisée, balisée, éclairée et suffisamment dimensionnée pour réaliser les exercices de contrôle visuel, d'accès, de circulation et d'utilisation de l'échafaudage roulant ; un échafaudage roulant déjà monté par une personne compétente, complet, vérifié, stable, en bon état apparent et autorisé à l'utilisation ; un sol stable, résistant, plan et dégagé, ainsi qu'un espace suffisant pour réaliser les exercices de déplacement, d'immobilisation et de remise en stabilité de l'équipement ; un échafaudage équipé de l'ensemble de ses dispositifs de sécurité : planchers, trappes, garde-corps, plinthes, moyens d'accès, roues, freins, stabilisateurs et dispositifs de verrouillage ; la notice du fabricant, les consignes d'utilisation, les marquages, la plaque signalétique et les indications relatives aux charges maximales admissibles ; les documents

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427

disponibles attestant de la vérification et de la mise à disposition de l'échafaudage utilisé pendant la formation ; Les moyens de balisage, de signalisation et de condamnation nécessaires à la sécurisation de la zone pratique ; Les équipements de protection individuelle habituellement utilisés par les salariés : tenue de travail, chaussures de sécurité, gants, casque avec jugulaire et tout autre EPI requis par le site ; Les consignes de sécurité internes, les règles de circulation et de coactivité ainsi que les procédures d'alerte et de secours applicables sur le site ; Un interlocuteur référent pouvant faciliter l'accès aux locaux, aux équipements, aux documents et à la zone de mise en pratique. Les équipements, documents et espaces nécessaires doivent rester disponibles pendant toute la durée de la formation afin de permettre la participation effective de chaque stagiaire aux exercices pratiques. Les anomalies ou mauvaises pratiques utilisées à des fins pédagogiques doivent être présentées au moyen de photographies, de vidéos, de supports techniques ou d'éléments neutralisés. Aucun défaut susceptible de compromettre la sécurité des participants ne doit être volontairement créé sur l'échafaudage utilisé pendant la formation. Cette formation porte exclusivement sur l'utilisation, le déplacement et l'immobilisation en sécurité d'un échafaudage roulant déjà monté, vérifié et autorisé à l'emploi. Elle ne comprend pas le montage, le démontage, la modification de la structure, la réception ou les vérifications réglementaires de l'équipement.

Modalités d'accessibilité handicap

EVINCEL Formation étudie les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap afin de faciliter leur accès à la formation, dans le respect des exigences de sécurité liées à l'utilisation, au déplacement, à l'immobilisation et à la stabilisation des échafaudages roulants. Toute situation particulière doit être signalée avant l'entrée en formation afin d'analyser les possibilités d'adaptation :

- des conditions d'accueil et d'accès aux locaux ;
- du rythme et du parcours de formation ;
- des supports et méthodes pédagogiques ;
- des équipements et moyens matériels utilisés ;
- des exercices et mises en situation pratiques ;
- des modalités de suivi et d'évaluation.

Les aménagements sont étudiés au cas par cas, en lien avec le participant, l'entreprise et, si nécessaire, les acteurs compétents dans le domaine du handicap.

Les adaptations mises en place ne doivent pas compromettre la sécurité du participant, des autres stagiaires ou du formateur, notamment lors des exercices de contrôle visuel, d'accès, de circulation, de travail, de déplacement, d'immobilisation et de remise en stabilité de l'échafaudage roulant.

Lorsque la situation du participant ne permet pas de réaliser en sécurité les exercices pratiques indispensables à l'évaluation des compétences, EVINCEL Formation informe le participant et l'entreprise des éventuelles limites de validation et étudie, lorsque cela est possible, une organisation pédagogique ou une orientation plus adaptée. Cette approche reprend la trame d'accessibilité appliquée dans les programmes EVINCEL, fondée sur l'analyse préalable des besoins, l'adaptation individualisée et le maintien impératif des conditions de sécurité.

Pour toute demande d'aménagement, contactez EVINCEL Formation avant le démarrage de la formation :

E-mail : contact@evincel.fr

Téléphone : 04 78 22 58 98

 **Durée** **Effectif**
7.00 Heures 1 Jour 4 à 10 participants

 **Contactez-nous !**

Le service Formation Responsable pédagogique	Tél. : 0478225898 Mail : contact@evincel.fr
---	--

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : R457-20260727



SARL EVINCEL au Capital de 13 000 €

3 Rue Jean et Etienne Guignardat 69680 CHASSIEU - Bureau : 04 78 22 58 98 - E-mail : contact@evincel.fr - Site web : www.evincel.fr
Déclaration d'organisme de formation enregistrée sous le numéro 82 69 12850 69 auprès du préfet de région Rhône-Alpes
SIRET : 79338142700046 - Code NAF : 8559A - N° de TVA : FR 03 793381427